



Union
Francophone
des **Associations**
de Parents
de l'Enseignement
Catholique

PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE :
NE PLUS TERGIVERSER !

NOTE INFORMATIVE
28 AOÛT 2018 | CONFÉRENCE DE PRESSE



PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE : NE PLUS TERGIVERSER !

Les derniers résultats du CEB indiquent une situation inquiétante pour plus de 10 % des enfants qui n'ont pas réussi cette épreuve à la fin de la 6^e primaire. Cette situation, qui n'est pas une nouveauté, pointe clairement la nécessité qu'il y a à réformer profondément notre système scolaire pour que chaque enfant, quelles que soient ses origines sociales, économiques ou culturelles connaisse un parcours de réussite scolaire. Aujourd'hui, le processus est à un point crucial : des décisions doivent être prises, le courage d'aller de l'avant doit se manifester et majorité comme opposition doivent renoncer à de petits marchandages politiques pour faire une réalité dans chaque école de ce Pacte si important.

Plans de pilotage : il y a urgence à voter le décret !

Engagée depuis le début des travaux du Pacte à toutes les étapes du processus, l'UFAPEC continue à y participer activement et fait partie du comité de concertation de ce Pacte où se discutent et s'arbitrent de nombreuses questions essentielles à la poursuite de l'implémentation des mesures nécessaires à cette réforme, avant que le Gouvernement adopte les mesures et que le Parlement prenne le relais et vote les décrets indispensables.

L'une des mesures du Pacte est fondamentale : elle concerne le pilotage de chaque établissement scolaire. Avec le Pacte, le contexte et la réalité de chaque école doivent être pris en compte dans la détermination d'objectifs particuliers propres. L'avis n° 3 du groupe central était très clair : "Nous préconisons une approche nouvelle de la gouvernance de notre système éducatif qui favorise l'implication de ses acteurs, mise sur leurs compétences et leurs initiatives. Ceci nécessite une responsabilisation renforcée des acteurs de l'enseignement par rapport à ses résultats, en dehors de toute logique bureaucratique. Une telle logique de responsabilisation implique plus d'autonomie pour les acteurs, plus de soutiens dans l'exercice de leurs missions, mais aussi une dynamique collective plus forte autour d'objectifs précis et d'un pilotage renforcé au niveau de l'établissement, des niveaux intermédiaires (bassins scolaires, fédérations de P.O., etc.) et de la régulation du système scolaire dans son ensemble par le Gouvernement et ses services."

Cette nouvelle approche implique que chaque établissement scolaire précise son plan de pilotage. Si les objectifs généraux restent fixés par le gouvernement, chaque école va établir son plan en déclinant les objectifs spécifiques que l'école se propose de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs généraux. Comme on peut le lire sur le site du Pacte : "Le plan de pilotage définit les différentes stratégies de l'école concernant, par exemple, la réussite des élèves, la lutte contre l'échec et le décrochage, les outils numériques, l'accès à la culture et aux sports, la promotion à la citoyenneté, l'orientation, les discriminations, l'intégration des élèves à besoins spécifiques, le travail en équipe, la formation du personnel, la collaboration avec les parents." Ce plan, une fois construit dans une dynamique participative et collaborative entre direction, PO et équipe éducative, assistés par des conseillers pédagogiques, sera ensuite discuté avec l'administration. Ceci à partir d'un dialogue avec un délégué aux contrats d'objectifs (DCO) qui sera en charge d'écoles d'une même zone et connaîtra donc bien le contexte spécifique de sa zone. Il deviendra alors, après son approbation par les instances officielles, un contrat d'objectifs pour une période de six ans.

L'UFAPEC attend que le décret officialisant ces plans de pilotage soit voté dans les meilleurs délais afin de ne pas paralyser le travail du premier tiers des écoles qui s'est engagé dans sa



construction et de permettre à l'ensemble des établissements de voir clair sur l'avenir. L'UFAPEC souhaite aussi que les parents soient largement partie prenante des processus locaux, au-delà de la consultation par questionnaire prévue par son réseau. Cela nécessite la mise en place d'un conseil de participation effectif dans chaque école suivant les règles et modalités prévues dans les décrets et circulaires, présents et à venir.

Le réseau de la Fédération, au même niveau que les autres

Une autre mesure doit devenir réalité dans de brefs délais. Il s'agit de l'autonomisation du réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE). Cette mesure est souhaitée par toutes les parties et clarifierait grandement le paysage de l'enseignement obligatoire. En effet, aujourd'hui, le pouvoir organisateur est assuré par la ministre, qui est aussi chargée de la régulation et du contrôle de la mise en œuvre des objectifs fixés par le gouvernement dans l'ensemble des établissements scolaires.

Dans le cadre des plans de pilotages et des contrats d'objectifs au niveau de chaque établissement, il est donc indispensable que l'autorité publique soit placée dans une position impartiale devant tout établissement. L'acquisition d'une forme de personnalité juridique par le réseau WBE doit donc se faire rapidement si l'on veut que la dynamique des contrats d'objectifs se mettent en place dans le courant de cette année scolaire 2018-2019.

Cette mesure nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au Parlement.

L'UFAPEC attend donc que majorité et opposition prennent l'engagement de rassembler cette majorité et n'entrent pas dans des marchandages politiques qui pourraient faire capoter l'ensemble du Pacte.

Des résistances qui ne se comprennent pas

Si l'ensemble des enseignants est d'accord de partager avec les autres acteurs les constats inquiétants sur notre système scolaire, qui produit trop de relégation, de mauvaises orientations, d'échecs et de sortie de l'école sans aucune qualification et si une grande majorité de ces enseignants est consciente qu'il faut changer les choses, modifier leur manière d'exercer leur métier, il s'en trouve un petit nombre qui ne veut pas changer quoi que ce soit. Or, beaucoup le reconnaissent, de nouvelles pratiques, entre autres collaboratives, préconisées dans l'avis n° 3 du Pacte, doivent s'inscrire dans le cadre du métier d'enseignant. Le Pacte, s'il veut aboutir au succès de tous les jeunes dans leur parcours scolaire, doit pouvoir compter sur les nécessaires adaptations de tous les acteurs au nouveau modèle d'école qui est prévu.

L'UFAPEC ne peut accepter que ce petit nombre puisse ralentir, voire paralyser, les discussions et les réformes primordiales. L'UFAPEC attend donc que chaque acteur accepte de sortir de ses habitudes pour mettre en place, à son niveau, les nécessaires aménagements de son cadre actuel. L'UFAPEC espère que les syndicats rejoindront ces perspectives.

Il en va du bien de tous et de l'avenir de notre société !